

# PREFECTURE de la SEINE – MARITIME

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

## Commune de Sandouville



Projet présenté par la société ARNAL

Demande d'autorisation environnementale en vue d'étendre  
l'activité de nettoyage de conteneurs et de camions citernes

## MEMOIRE EN REPONSE AU PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Décision du Tribunal administratif de Rouen du 14 février 2022

Affaire n° E22000008/76

Arrêté préfectoral du 17 février 2022

**Enquête publique du 21 mars 2022 au 5 avril 2022 inclus**

A Sandouville, le 15 AVRIL 2022 – Benjamin BRUNEL Responsable Régional

# 1 - Objet et déroulement de l'enquête publique

Par arrêté de la préfecture de Seine-Maritime en date 17 février 2022 une enquête publique est prescrite relative au dossier de demande d'autorisation environnementale déposée le 8 juillet 2021 et complétée le 29 novembre 2021 par la société ARNAL en vue d'étendre l'activité de nettoyage de camions citernes et de conteneurs sur le territoire de la commune de Sandouville (76430).

L'enquête publique est ouverte du **lundi 21 mars 2022 à 9h00** au **mardi 5 avril 2022 à 17h00** inclus, soit une durée de 16 jours consécutifs.

La mairie de Sandouville située 143, rue de l'Eglise est désignée comme siège et lieu unique de l'enquête.

3 permanences physiques du commissaire enquêteur se sont tenues en mairie de Sandouville aux jours et horaires suivants :

Lundi 21 mars 2022	de 9h00 à 12h00 (ouverture)
Samedi 26 mars 2022	de 9h00 à 12h00
Mardi 5 avril 2022	de 14h00 à 17h00 (clôture)

2 permanences téléphoniques du commissaire-enquêteur se sont tenues aux jours et horaires suivant :

Mercredi 30 mars 2022	de 9h00 à 11h00
Vendredi 1 <sup>ER</sup> avril 2022	de 16h00 à 18h00

Les publications dans la presse ont été les suivantes :

1<sup>er</sup> avis : Paris Normandie du 2 mars et Courrier Cauchois du 4 mars

2eme avis : Paris Normandie du 22 mars et Courrier Cauchois du 25 mars

## 2 - Observations recueillies pendant l'enquête

### 2.1 Bilan des observations du public

Lors des 3 permanences en présentiel, j'ai reçu 2 personnes qui ont toutes déposé sur le registre.

Lors des 2 permanences téléphoniques, j'ai reçu 1 appel d'une personne qui a ensuite déposé sur le registre dématérialisé et que j'ai rencontrée lors de la dernière permanence en présentiel.

3 contributions ont été déposées sur le registre dématérialisé. A noter que pendant la durée de l'enquête les pièces du dossier sur le registre dématérialisé ont été consultées 141 fois.

Pendant la durée de l'enquête, je n'ai reçu adressé à mon attention :

- Aucun courrier
- Aucun courriel
- Aucune contribution n'a été déposée sur le registre d'enquête publique en mairie de Sandouville en dehors des permanences.

Au total ce sont 4 contributions enregistrées pendant l'enquête (Une contribution ayant été déposée à la fois sur le registre numérique et le registre papier) faisant l'objet au total de 15 observations.



## 2.2 Observations et remarques du public

Les observations reçues pendant l'enquête publique sont répertoriées ci-dessous et classées par thématiques :

### 2.2.1- Observations sur les granulés de plastiques industriels :

Nous pensons que l'ICPE ARNAL relève du décret 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement et qu'en application de ce décret les mesures doivent être appliquées sur le site ARNAL :

- Equipement prévenant leur rejet dans l'environnement
- Dispositifs de confinement et de récupération adaptés aux dimensions des granulats susceptibles d'être présent
- Procédures prévenant la dispersion des granulés de plastiques industriels

#### Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Nous confirmons que notre ICPE ne relève pas du décret 2021-461 car nous ne lavons pas de citerne ou de container ayant contenu des pulvérulents (poudre) ou des granulés plastiques.

Le reliquat de granulés de plastiques industriels (poudre jusqu'aux granulés inférieurs à 1cm) dans les citernes ou conteneurs doivent être convenablement éliminés et récupérés en amont de la station d'épuration.

#### Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Nous confirmons que nous ne lavons pas de citerne ou de container ayant contenu des pulvérulents (poudre) ou des granulés plastiques.

Il est primordial pour nous de respecter l'environnement raison pour laquelle notre site est conçu en ultra filtration afin de ne rejeter aucune particule (supérieure ou égale à 0.03 microns) dans le milieu naturel.

Actuellement notre installation dispose de trois types de filtration en cascade :

- Sur les pistes de lavage une grille d'égout pour les particules de 6mm et plus
- Dans notre bassin d'épuration un tamis rotatif filtrant pour les particules de 2mm
- Puis un traitement eaux filtre à 0.03 microns

Il est évident que si nous étions amenés à traiter dans le futur ce type de produit nous réaliserions des procédures adaptées.

Compte tenue de la conception de notre site, nous pourrions aisément les mettre en place.

Il n'est pas évoqué dans l'étude de dangers de mesures spécifiques adaptées pour empêcher la dispersion des granulés de polymères restés dans les contenants (conteneurs ou citernes).

#### Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Se référer aux réponses précédentes.

### 2.2.2- Observations sur le type et le contenant des produits lavés :

Il est mal précisé ce que l'on lave (citernes ou conteneurs) et l'on ne sait pas la nature du contenu.

#### Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Nous lavons des citernes routières (9%) et des conteneurs citernes (91%).

Notre base de données répertorie 1 200 produits différents au mois d'avril 2022.

Pour ces différents produits, ils se décomposent en sous-produits, nous possédons environ 5000 Fiches de Donnée de Sécurité.

Chaque produit est étudié au cas par cas par le responsable de station selon des critères de sécurité, de faisabilité, tant pour notre personnel que pour nos installations et donc l'environnement.

Les types de produits traités sur site sont les suivants :

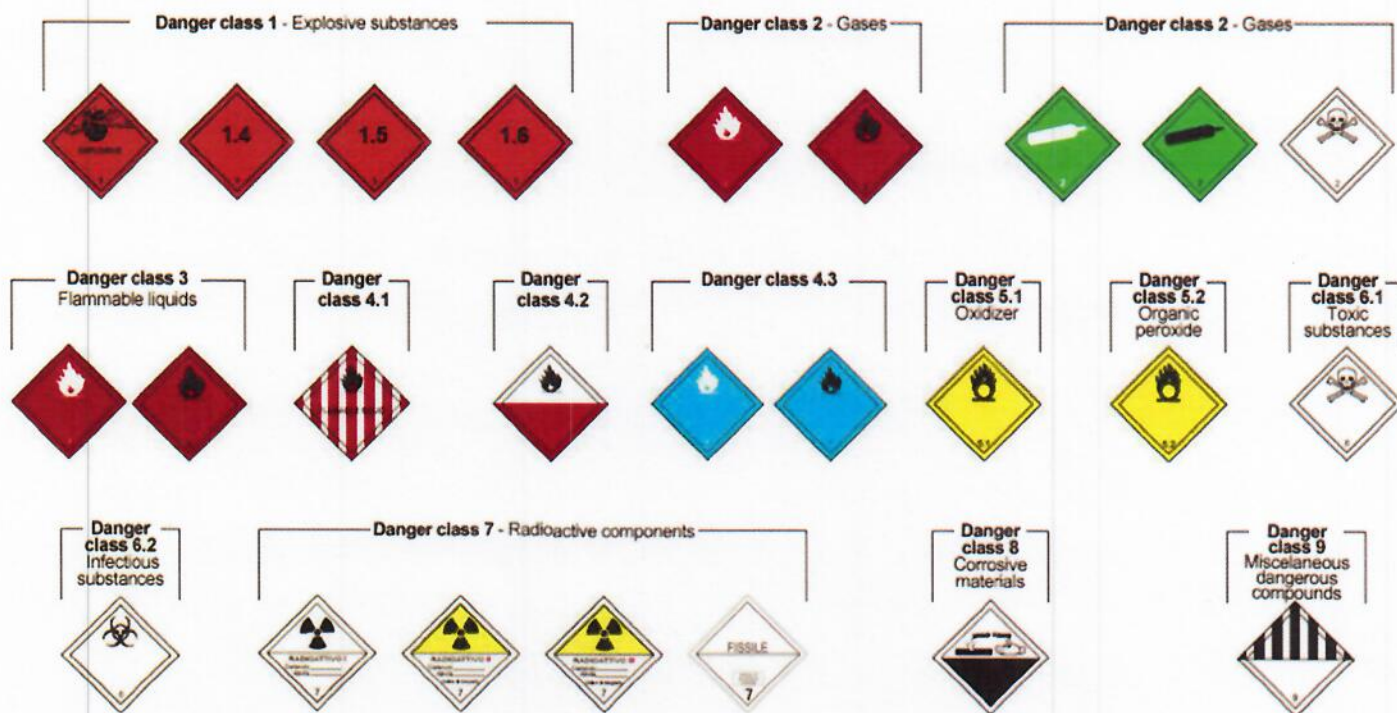
Acide	Gras, minéral, organique
Acrylates	
Additifs	Simple, moyen, durs, très durs
Alcools	Simple et gars
Amines	
Ammoniaque	
Base	Classique, savon, détergent
Carburant	Classique, essence végétal
Colle	
Combustible	
Engrais	
Ether	
Glycol	
Graisse animale	
Huile	Base, végétal, moteur (minérale), vidange, épaisse
Paraffine avec point de fusion entre 40 et 60 °c	
PEG avec point de fusion entre 60 et 80°C	
Plastifiant	
Polyol	Normal et dur
Résines à l'eau	
Savon liquide	
Solvant	Normal, gras, aromatique, toxique, PS, aliphatique
Traitement des eaux	



Nous acceptons les classes de produit ADR (Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route) et non ADR suivantes :

- 3
- 8
- 9
- 6 occasionnellement, avec une étude et un process renforcé ainsi qu'un suivi des mesures d'exposition des salariés.

Légende classes ADR :



Dans la description du projet page 17, il n'y a pas de liste exhaustive des produits pouvant être contenus dans les conteneurs ou citernes.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Voir liste question précédente.

### 2.2.3 Observations sur les produits et eaux de lavage

Avec quoi lave-t-on ? La réponse sur l'étude de danger est partielle (indique les marques et non les molécules)

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Pour laver les citernes ou containers nous utilisons les principaux produits suivants :

- Vapeur
- Corrobrill 50
- HP 400
- Dégraisban
- Corrosolv 2
- Corronol Gel
- Acide citrique

FDS correspondantes disponibles.

Il n'y a pas de tableau ni de liste exhaustive des réactifs qui peuvent être utilisés pour le lavage des conteneurs. Ces réactifs peuvent-ils être dangereux pour la santé des employés et pour l'environnement ? Quel est le volume des réactifs utilisés et la capacité volumétrique des rétentions ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Produits **ACIDES** avec dimensionnement de la rétention en litre :

- |                  |    |   |
|------------------|----|---|
| - Correnov 5 Gel | 50 | Pas de stock permanent, uniquement en cas de besoin                   |
| - Corrobrill     | 90 |   |
| - Passiban 2     | 90 | H314 provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |

Produits **TRAITEMENT DES ODEURS** avec dimensionnement de la rétention en litre :

- |           |     |  |
|-----------|-----|--|
| - Odorban | 120 |  |
|-----------|-----|--|

Produits **BASES** avec dimensionnement de la rétention en litre :

- |              |      |  |
|--------------|------|--|
| - HP400      | 1000 |  |
| - Dégraisban | 1000 |  |

Produits **DETERGENT ALCALIN SOLVANTE** avec dimensionnement de la rétention en litre :

- |              |    |   |
|--------------|----|---|
| - Corronom H | 90 | H302 Nocif en cas d'ingestion             |
| - Vanaban FR | 90 | H314 provoque de graves lésions oculaires |

Produits **SOLVANTS FINITION** avec dimensionnement de la rétention en litre :

- |               |     |  |
|---------------|-----|--|
| - Corrosolv 2 | 200 |  |
|---------------|-----|--|

Certains produits présentent un risque pour la santé (brûlures, intoxication, asphyxie, léthal) de nos salariés ou pour l'environnement.

Nous appliquons la réglementation et avons mis en place des modes opératoires pour chaque produit, des règles de sécurité afin que l'ensemble de nos équipes les appliquent pour éviter les accidents tant sur notre personnel que sur l'environnement. Plus le produit est dangereux plus elles sont renforcées.



Notre personnel est formé et suivi pour se prémunir des risques. Ils disposent de l'ensemble des équipements de protection individuelle et collective.

Voici la liste d'EPI pour les salariés de notre site :

- Lunettes
- Gants chimiques
- Tenues chimiques
- Visières
- ARI
- Rince œil
- Diphotérine
- Hexafluorine
- Douches fixe et portative

Pour les produit dangereux (6.1) utilisés très rarement, nous limitons au minimum la quantité présente sur site. Nous travaillons en flux tendu avec nos fournisseurs suivant nos besoins.

Notre démarche globale est utilisée des produits chimiques de lavage qui limite les risques pour nos salariés et l'environnement.

En cas de dispersion accidentelle, nous avons des procédures d'urgence. Nous utilisons des kits anti antipollution ou de l'absorbant tel que la terre de diatomée. Les déchets sont conditionnés selon le cahier des charges de la société Sedibex (centre de destruction de déchet dangereux) à Sandouville

Nous disposons également d'une vanne guillotine permettant la fermeture totale de nos rejets vers l'extérieur.

La tendance dans les années à venir étant de dépasser les 20m<sup>3</sup>/j, quelle sera dans le futur l'estimation de la quantité d'eau prélevée, la quantité d'eau utilisée pour le lavage des conteneurs et des citernes, et la quantité d'eau recyclée ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Il difficile d'anticiper l'évolution des marchés tant la période est instable.  
Nous pouvons imaginer une consommation de 40m<sup>3</sup>/j.

La quantité d'eau recyclée annuellement est limitée à : entre 20 et 30% au maximum.

90% de notre consommation est utilisée pour les lavages.

#### **2.2.4- Observations sur le réchauffage de citernes pleines**

Dans la Description du projet page 16, on indique une nouvelle activité mise en place : « le réchauffage de citernes pleines » : Quels types de produits seront réchauffés et quelle est leur dangerosité ? Quels sont les impacts environnementaux liés à cette activité ? En cas d'incident ou de pollution, quel est le risque pour les riverains et quelles mesures seront mises en place ?

##### *Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :*

L'activité de réchauffage de containers citernes pleines, n'a pas encore démarré.

Nous utilisons de la vapeur uniquement pour notre process interne de lavage.

Nous prévoyons de démarrer cette nouvelle activité en fin d'année sur des additifs pétroliers (principalement classe 9).

Nous ne travaillerons pas à proprement parler les produits contenus dans les citernes. Nous utilisons les réchauffeurs autour de la citerne.

En cas de déversement accidentelle (choc avec une machine) nous installerons un kit antipollution (type boudin) et nous isolerons les égouts de la zone pour pompage puis traitement de sorte qu'aucune pollution n'impacte le réseau des eaux de rejet.

Conformément à la réglementation, nous surveillons en interne nos rejets et nous faisons des analyses via un laboratoire agréé COFRAC.

Nous interdirons les classes 6 (toxique). Il n'y a donc pas de risque pour les riverains.



### 2.2.5- Observations sur le traitement et rejet des eaux de lavage

Suite à la demande de changement de régime (autorisation), avec l'augmentation du nombre de lavage, quel est l'impact des eaux sortant de la station d'épuration sur le milieu naturel ? Y-a-t-il une surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau ?

Est-ce qu'il y a un débit d'eau rejeté maximal autorisé et quelles sont les mesures mises en œuvre en cas de dépassement ?

#### Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Notre station de lavage créée en 2014, n'atteindra pas les limites du site même avec une consommation de 40m<sup>3</sup>/ jour. Il n'y aura donc aucun impact pour l'environnement.

Nos analyses mensuelles internes et COFRAC du laboratoire agréé Eurofins depuis 2014 sont très largement en dessous des seuils réglementaires (concentration, flux et substances dangereuses).

Le débit des eaux de rejet autorisé par notre arrêté ministériel est de 27 m<sup>3</sup>/j sur 5 jours que nous lisons sur 7 jours.

En 2021 (année maximale d'exploitation), notre rejet moyen était de 15.13 m<sup>3</sup>/j avec un total de 5522 m<sup>3</sup>. Nous avons eu un seul dépassement en une année, dû à un entretien de BRM pour son lavage extérieur.

En cas de dépassement momentané, nous identifions et isolons la problématique en moins de 24 heures. Notre station de traitement des eaux usées est équipée de renvoi d'alarme sur smartphones avec des seuils prédéterminés par le responsable station. De surcroît, nous sommes équipés d'un pilotage à distance couplé à une surveillance vidéo sur nos bassins de traitement.

Nous pouvons stocker, momentanément, aux eaux à traiter dans des containers citernes de 20 m<sup>3</sup>.

Le contrôle de la qualité des eaux rejetées est fait par autosurveillance. Pourquoi ne fait-on pas appel à un organisme agréé 1 à 2 fois par an ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Conformément à notre arrêté ministériel nous avons l'obligation d'effectuer nos contrôles en autosurveillance. En revanche nous devons également réaliser des contrôles via un organisme agréé une fois par an.

Nous sommes aussi adhérent de l'association APLICA (<https://www.aplica-asso.fr/fr/nos-adherents/arnal-sandouville.html>)



Créée en 1992, elle regroupe des sociétés dont l'activité principale est le lavage intérieur de citernes, maillon qualité essentiel dans la chaîne logistique. Elle membre de l'EFTCO (European Federation of Tank Cleaning Organisations), en tant qu'association nationale représentant la profession en France.

<https://www.aplica-asso.fr/fr/conditions-d-adhesion.html>

A ce titre nous sommes audités régulièrement sur de nombreux critères comprenant la sécurité, la qualité, la fiabilité de nos process et de nos installations, la formation de notre personnel, le respect des normes, nos arrêtés, nos visites périodiques et plus précisément celle des cinq ans ICPE (2014, 2019).



Nous possédons également la certification SQAS Tank cleaning qui nous audits aussi (cf. site internet : <https://www.eftco.org/>)



### **2.2.6- Observation sur les odeurs**

Il est noté que le site ne dégage pas d'odeur, ce qui est étonnant pour la station de lavage et la station d'épuration ! Si cela se produit, quelles sont les mesures de prévention envisagées pour la gestion des odeurs ?

#### *Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :*

Nous mettons un point d'honneur à ce que notre station de lavage n'émette pas d'odeur désagréable pour notre voisinage et les riverains.

Pour ce faire nous maintenons, quotidiennement, un entretien soigné de nos pistes et de la station d'épuration (exemple : pas de déchet au sol, stockage déchets fermés).

L'expérience, la formation de notre personnel et sa sensibilisation sur l'environnement, et particulièrement, sur le traitement des eaux fait partie intégrante de notre politique.

Nous traitons le problème d'odeur en amont du lavage lors de l'étude des FDS. Nous limitons les produits odorants comme les produits soufrés et n'acceptons pas ceux dont nous ne sommes pas en capacité de traiter.

En cas de pollution olfactive accidentelle, nous refermons les containers pour soit trouver le moyen de traiter l'odeur par injection de produit désodorisant ou par un procédé préconisé par la FDS (exemple avec de la javel ou du peroxyde).

Le cas échéant, nous demandons à notre client de dérouter le container vers des stations de lavage possédants des équipements spécifiques.

### **2.2.7- Observation sur les mesures compensatoires**

Les mesures compensatoires ne sont pas décrites.

#### **Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :**

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Elle dépasse la seule prise en compte de la biodiversité, pour englober l'ensemble des thématiques de l'environnement (air, bruit, eau, sol, santé des populations...).

Notre projet est existant pour la partie infrastructure. Nous n'augmenterons pas les surfaces imperméabilisées.

Concernant les rejets à l'air, le sujet est évoqué précédemment pour la gestion de ce risque ou de cette nuisance.

Les rejets des eaux pourront être augmentées mais traitée en amont donc pas de risque de pollution.

En cas de pollution sur nos enrobées nous récupérons et traitons les effluents concernés avant la sortie de notre site, pas de pollution des sols.

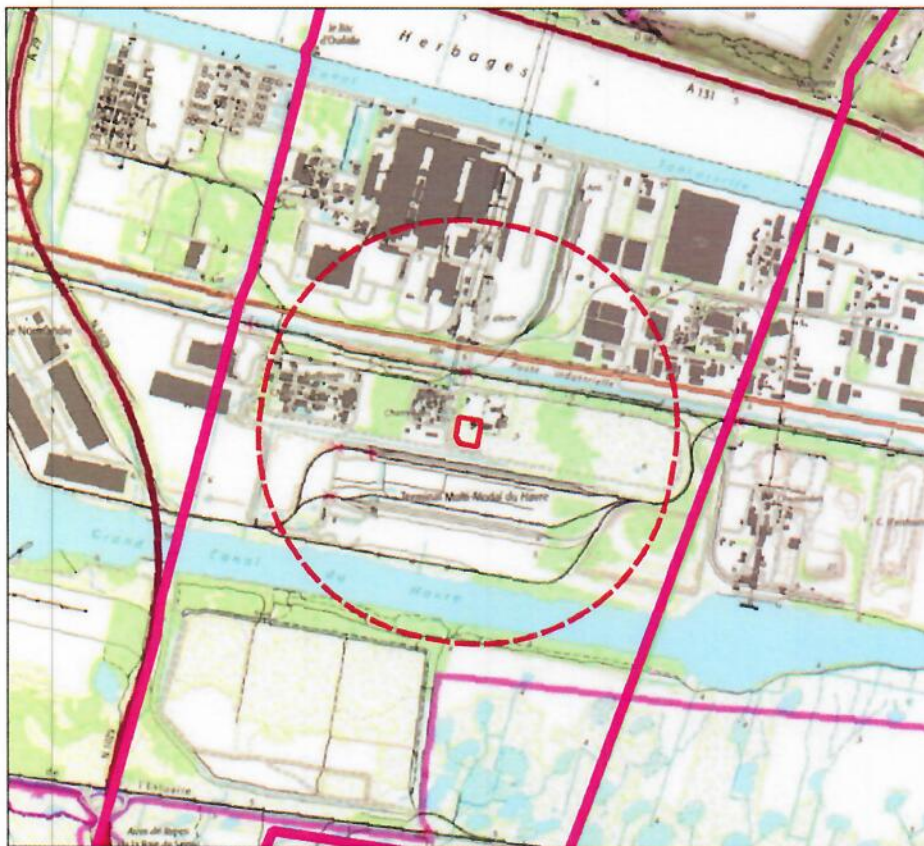
Cela est confirmé par nos analyses qui sont conformes depuis 2014, il n'y aura pas d'impact sur la biodiversité ou sur la santé des populations.






## 2.2.8- Observations sur le dossier

Le dossier présenté par le bureau d'étude Alise semble « vieux ». La plateforme multimodale proche n'apparaît pas sur les plans et sur les photographies aériennes. On fait allusion à E-SECURIT-LH qui n'existe plus

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :



**Plan de situation  
(1/25 000)**

-  Site ARNAL (ex SUD CONTAINERS)
-  Rayon d'affichage (1 km)
-  Limite de commune (Sandouville)



0 250 500 m



**Alise**  
Environnement

Fond carto. : IGN  
(geoportail.fr - édition 2021)  
Réalisation : ALISE  
Environnement, avril 2022

La plateforme multimodale est relativement récente et les cartes de l'IGN\* ne la mentionnait pas encore au moment de la rédaction du dossier (notamment le plan de situation à 1/25000 qui localise le site sur la carte IGN à 1/25000). Il en est de même des cartes issues de sites internet gouvernementaux (en l'occurrence : le site « georisque.gouv.fr » dont sont extraites des figures de d'incidence et de l'étude de dangers).

\* Précision : le fond de carte utilisé pour les cartographies du dossier est le « SCAN 25 TOPO® (Métropole) » de l'IGN, utilisé en flux WMS. La plateforme multimodale n'y apparaît pas.

Toutefois, dans le dossier d'autorisation la plateforme est mentionnée et apparaît dans les différents plans réalisés pour l'étude, notamment :

- Un plan des abords à l'échelle 1/2500 (page 11 de la Note de Présentation Non Technique).
- Dans l'étude d'incidence :
  - o Figure 27 : Infrastructures routières et ferroviaires
  - o Figure 37 : PPRT de la zone industrialo-portuaire du Havre – plan de zonage (zoom 4)
  - o Figure 40 : Vue aérienne du contexte paysager (vue depuis le nord)



- Dans l'Etude de danger :

- Figure 2 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale, page 13
- Figure 3 : Localisation du site sur la photo aérienne (1/2000), page 14
- Figure 6 : Les abords immédiats de SUD-CONTAINERS, page 25
- Figure 7 : Infrastructures routières et ferroviaires autour du site, page 27
- Figure 8 : PPRT de la zone industrialo-portuaire du Havre – plan de zonage (zoom 4), page 30.

Le plan de situation à l'échelle 1/25000 est mis à jour, sur un fond extrait du site internet de l'IGN (geoportail.fr). Son édition date de 2021.

☞ *Plan de situation à l'échelle 1/25000 est mis à jour*

En revanche, concernant l'allusion à « E-SECURIT-LH » : après recherche dans les différents documents du dossier d'Autorisation, le nom de cette société n'apparaît pas.

Nous n'avons pas trouvé dans le dossier l'emplacement de la réserve incendie et celui du bassin d'orage prévu pour 2022.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Ils se localisent au coin nord-pour la réserve incendie et au coin sud-est pour le bassin d'orage.





## **2.2.9- Remarque sur l'enquête publique**

L'enquête publique arrive trop tard puisqu'elle entérine un changement déjà effectué dans la capacité de ce site industriel.

### **Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :**

Nous attendons notre passage en autorisation pour accroître notre activité, nous confirmons qu'il ne s'agit pas d'une régularisation mais bien d'une évolution future.

## **3- Questions du commissaire enquêteur**

### **3.1– Additifs aux eaux de lavage**

En fonction des produits contenus dans les citernes ou containers à nettoyer, des additifs peuvent-ils être inclus avec les eaux de lavage. Si oui, quels sont ces produits et comment sont-ils mélangés aux eaux de lavage.

### **Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :**

Majoritairement nos eaux de lavage n'incluent pas d'additifs.

Le seul additif ajoutant dans les eaux de lavage et dans notre process est le produit HP 400 (à base d'hydroxyde de sodium). Ce produit est injecté / mélangé dans les canalisations, juste avant les têtes de lavage.

Aucun additif n'est ajouté de nos bâches d'eau en amont de nos skids.

### **3.2– Extension des installations**

Est-il prévu à plus ou moins long terme d'éventuelles extensions aux installations actuelles notamment au niveau des postes de nettoyage et des dispositifs de traitement des eaux de lavage.

### **Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :**

Rien n'est prévu actuellement mais nous nous réservons le droit d'adapter notre outil en fonction de l'évolution du marché et de nos activités.

Concernant les pistes de lavages, nous pouvons transformer notre 3<sup>ème</sup> piste de lavage extérieur en lavage intérieur.

Concernant nos dispositifs de traitement des eaux, nous avons, dès 2014, intégré l'emplacement pour un 3<sup>ème</sup> Bio Réacteur Membranaire (BRM-Ultrafiltration) et nous avons en projet de refaire notre poste de relevage et de prétraitement en aérien pour faciliter le prétraitement en amont des bassins.

**BRUNEL Benjamin**  
**Responsable Régional**

**ARNAL SAS**

5287 Zone Industrielle Portuaire  
76430 SANDOUVILLE  
SIRET 892 270 299 00035